

Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 13 décembre 2017 à Moustiers Sainte Marie

Présents : Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Christiane PHILIBERT BREZUN : Vinon sur Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups (l'après-midi seulement)

Ont donné pouvoir : Charles Antoine MORDELET à Jean-Pierre BAUX ; Arlette RUIZ à Bernard CLAP ; Jean-Paul GOLE à Jacques ESPITALIER ; Annick BATTISTI à Christiane PHILIBERT-BREZUN ; Hervé PHILIBERT à Antoine FAURE (pour l'après midi) Antoine FAURE à Hervé PHILIBERT (pour le matin)

1. Approbation des comptes rendus des séances du 4 octobre 2017 et 15 novembre 2017

2. Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) dans les Alpes de Haute Provence

Une présentation des différents scénarii de fonctionnement du projet de plateforme est faite en séance, intégrant le volet «précarité énergétique», avec les participations financières des territoires, en vue de prendre une décision sur la manière dont le Parc pourrait participer financièrement et/ou activement à la mise en œuvre de ce projet.

Concernant la plateforme de Digne les bains, les membres du Bureau:

- soulignent l'importance du service qui pourrait être proposé aux habitants par cette plateforme,
- affirment que le fonctionnement global de la plateforme et des travaux du volet précarité énergétique ne peuvent être financés par le Parc dans la mesure où les EPCI du territoire ont une compétence en la matière,
- souhaitent une coordination de l'action du Parc du Luberon sur le territoire de recoupement DLVA/ Parc du Verdon dans le cadre du projet de plateforme Luberon, les communes restant libres d'adhérer à cette dernière.
- proposent une mise à disposition du chargé de projet transition énergétique du Parc pour relayer activement la plateforme auprès des communes et acteurs sociaux du territoire du Parc, dans la limite de 5 jours sur 2018.
- proposent qu'un lien fonctionnel puisse exister avec le TEPCV du Parc du Verdon concernant le volet promotion des CEE en lien avec l'opérateur que le Parc a retenu, ce dernier proposant un service gratuit en ligne de dépôt des demandes de CEE par les particuliers.

Concernant la plateforme Luberon-Haute-Provence, les membres du Bureau:

- soulignent l'importance du service qui pourrait être proposé aux habitants par cette plateforme,
- affirment que le fonctionnement global de la plateforme et des travaux du volet précarité énergétique ne peuvent être financés par le Parc dans la mesure où les EPCI du territoire ont une compétence en la matière,
- incitent les communes à relancer la DLVA pour qu'elle intervienne financièrement en appui aux projets des particuliers
- rappellent aux communes de la DLVA que la plateforme de Digne avec laquelle nous coopérons s'apprête à proposer un service innovant et financièrement incitatif pour les particuliers.
- la DLVA doit pouvoir aider les projets des particuliers aussi bien sur le volet rénovation énergétique (diagnostic et travaux)
- dans le cas où la DLVA ne se positionnerait pas, les communes devraient pouvoir adhérer à la plateforme de rénovation énergétique de Digne les Bains
- avec ou sans la DLVA comme partenaire, les membres du bureau souhaitent une coordination de l'action du Parc du Luberon sur le territoire de recoupement DLVA/ Parc du Verdon dans le cadre du projet de plateforme Luberon, les communes restant libres d'adhérer à cette dernière.
- notent que si la DLVA adhère à la plateforme proposée par le Parc du Luberon, ce sont donc ses services qui devront intervenir sur la zone de recoupement Parc du Verdon/DLVA. S'ils ne pouvaient le faire faire, une mise à disposition du chargé de projet transition énergétique du Verdon pourrait être développée via une convention et un dédommagement pour relayer activement la plateforme auprès des communes et acteurs sociaux du territoire du Parc,
- proposent qu'un lien fonctionnel puisse exister avec le TEPCV du Parc du Verdon concernant le volet promotion des CEE en lien avec l'opérateur que le Parc a retenu, ce dernier proposant un service gratuit en ligne de dépôt des demandes de CEE par les particuliers.

3. Réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle du Parc - cartographie du potentiel photovoltaïque des toitures :

Point ajourné

4. Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve du bassin versant du Verdon

Approbation du dossier de demande d'autorisation unique et d'enquêtes publiques conjointes et demande d'ouverture de l'enquête unique

Afin de permettre le lancement de l'enquête publique dans le cadre du renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général, indispensable pour intervenir sur les domaines privés des rivières, les membres du Bureau :

- approuvent le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon
- approuvent le dossier de demande d'autorisation unique et d'enquêtes publiques conjointes pour les demandes d'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du Code de l'Environnement et de Déclaration d'Intérêt Général au

titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement des travaux inscrits au programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires

- autorisent le Président du Syndicat mixte à solliciter le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence pour l'ouverture de l'enquête publique unique.

5. Avis sur le PLU de Peyroules

Le conseil municipal de Peyroules a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme le 18 septembre 2017. Le Parc du Verdon étant une personne publique associée à l'élaboration du PLU, le bureau du Parc doit émettre, dans les 3 mois suivant la réception des documents (soit d'ici le 20 décembre), un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la charte du Parc. Noël GIRAUD délégué de la commune était invité à participer au débat. A l'issue de la présentation du projet de PLU, suite aux échanges et au débat, les membres du Bureau, à l'unanimité, **émettent un avis favorable avec réserves sur le projet de PLU arrêté de Peyroules assorti des deux réserves** (avis complet disponible sur demande)

6. Avis sur le PLU de Valensole

Le conseil municipal de Valensole a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme le 13 octobre 2017. Le Parc du Verdon étant une personne publique associée à l'élaboration du PLU, le bureau du Parc doit émettre, dans les 3 mois suivant la réception des documents (soit d'ici le 30 janvier), un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la charte du Parc. Gérard AURIC, Maire de Valensole Bernard MAGNAN délégué de la commune et Béatrice MENUGE, DGS, étaient invités à participer au débat.

A l'issue de la présentation du projet de PLU, suite aux échanges et au débat, les membres du Bureau, à l'unanimité (M. Magnan délégué de la commune de Valensole n'ayant pas pris part au vote), **émettent un avis favorable sous réserve sur le projet de PLU arrêté de Valensole, assorti d'une réserve.** (avis complet disponible sur demande)

7. Avis concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Quinson

Le projet est porté par la société Solaire direct, il concerne du foncier communal en zone naturelle (boisée sur sa quasi-totalité avec quelques secteurs de pelouses pâturés), au lieu-dit « Male-Sauque », situé au sud-est du village. Il sera inscrit en zone Npv dans le PLU. Le Parc a été associé dès le début au projet porté par la commune. A l'issue de la présentation du projet, les membres du Bureau à l'unanimité (M. Jacques ESPITALIER n'a pas pris part au vote) émettent un **avis favorable avec réserves.** (avis complet disponible sur demande)

8. Etude / animation pour la définition d'un projet interdépartemental, interparcs et intercommunautaires de développement et d'aménagement durable autour du hameau du Logis Pin à la Martre (83)

Lors de la conférence « du logis du pin » le 9 février 2017, les sous-préfets de Castellane, Draguignan et Grasse ont souhaité qu'une mise en cohérence des projets autour de ce site soit étudiée : accueil touristique, maison des services publics, débit de carburants, projets photovoltaïques, développement agricole...

Une subvention de 30 000 € de FNADT a été identifiée pour donner un coup de pouce à cette opération. Charge aux acteurs de s'organiser : PNR Verdon et Préalpes d'Azur, 4 communautés de communes et d'agglomération, communes limitrophes, départements...A l'issue de la présentation du projet et des différents scénarii de plan de financement, les membres du Bureau à l'unanimité décident que les 4 partenaires actuels sollicitent les 2 intercommunalités.(CAD et CCAPV) et le département du Var pour qu'ils participent au financement du projet. Le Parc accepte de participer à hauteur de 5 000 € maximum sauf si les 2 intercommunalités participent.

9. Remboursement de frais à Jean-Philippe Gallet

Les membres du Bureau approuvent le remboursement à JP. Gallet des frais avancés pour un montant de 670€.

10. Réponse à l'appel à projet 2017-2018 du programme national pour l'alimentation « Le Verdon dans mon assiette »

A l'issue de la présentation du projet, les membres du Bureau approuvent l'opération et le plan de financement suivant : **Coût total TTC : 69 919 € // Etat_ADEME : 48 943 € / Région : 6 992 € / Autofinancement : 13 984 €**

11. Mise en œuvre des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau 2018

Les membres du Bureau approuvent les opérations suivantes et leur plan de financement :

- **Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon – Secteur bas Verdon – 5^{ème} année (2018) de la programmation 2014-2021**

Coût total TTC : 93 918,00 € // Agence de l'Eau : 28 175,00 € / Région : 23 479,50 € / Conseil départemental 04 : 6 341,50 € / EDF : 11 946,00 € / Autofinancement 23 976,00 € (apporté par les EPCI)

- **Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon – Secteur Artuby Jabron – 1^{ère} année (2018) de la programmation 2018-2022**

Coût total TTC : 46 609 € // Agence de l'Eau : 13 983 € / Région 11 652 € / Autofinancement : 20 974 €

12. Soutien à l'ingénierie du Parc par l'Etat au titre de l'exercice 2018

Les membres du Bureau décident de solliciter le soutien de l'Etat (DREAL) à l'ingénierie du Parc au titre de l'exercice 2018 pour un montant identique aux années précédentes, à savoir 125 000 €.

13. Poursuite des opérations infrastructures agro-écologiques et valorisation des variétés fruitières anciennes

14. Projet interparcs PACA pour améliorer les connaissances et les conditions d'accueil du Vautour percnoptère en région Préalpes-Côte d'azur

Les membres du Bureau approuvent l'opération et son plan de financement :

Coût total TTC sur 2 ans : 31 970 € // Agence Française de la Biodiversité : 25 576,00 € / Autofinancement : 6394 ,00 €

15. Convention avec l'école d'architecture de Marseille Luminy et la commune de Bauduen pour l'accueil d'un atelier d'étudiants

Les membres du Bureau approuvent la convention de partenariat avec l'école d'architecture de Luminy et la commune de Bauduen ayant pour objet d'accueillir sur la commune de Bauduen un atelier d'une vingtaine d'étudiants, qui travailleront, à partir de ce moment de rencontre avec le territoire, ses élus et ses habitants, sur des propositions d'aménagements et de constructions, avec une parution et différentes maquettes à la clé. Les coûts d'hébergement, de restauration, les frais de déplacements et la publication sont pris en charge par la commune de Bauduen et par le Parc du Verdon, dans la limite de 4 000 € pour le PNR Verdon et de 3 500 € pour la commune.

16. Marché formations-actions participation citoyenne : Lot 1 : formation-action pour des conférences gesticulées

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer le marché avec la SARL SCOP L'orage, basée à Grenoble, et pour un montant de 29 877,60 € TTC.

17. Marché pour la réalisation d'un observatoire photographique / vidéo dans le cadre de l'élaboration de la TVB

Marché inférieur à 30 000 € HT ne nécessitant plus une délibération du Bureau

18. Convention avec le Parc des Baronnies Point annulé

19. Signature d'une convention avec Mme Anne-Marie DELOBBE pour la mise à disposition de la salle de l'Aiguière

Les membres du Bureau approuvent la prolongation de la mise à disposition de la salle du restaurant l'Aiguière pour 18 mois supplémentaires, partir du 1^{er} février 2018 et pour une redevance de 540 € mensuelle.

20. Renouvellement de la convention avec la Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention avec la CCLG pour la mise à disposition du chargé de mission SIG pour accompagner la CCLGV dans la mise en place d'un système d'information géographique qui permettra la structuration et à l'accès à l'information géographique et pour assurer le co-encadrement d'un stagiaire

QUESTIONS DIVERSES

▪ **Projet d'aménagement de l'espace naturel sensible de la « Colle de l'olivier » et du sentier des pêcheurs sur la commune de la Palud sur Verdon dans le cadre de l'Opération Grand Site des Gorges du Verdon**

Les membres du Bureau du Parc soutiennent la décision du département des Alpes de Haute Provence, en vertu des dispositions des articles L113-8 à L113-14 du Code de l'urbanisme sur la politique ENS et L361-1 du Code de l'environnement relatif aux itinéraires de randonnées de :

- Lancer un projet d'aménagement d'intérêt général sur ce secteur emblématique des Gorges du Verdon qui s'inscrit dans la démarche OGS sous maîtrise d'ouvrage départementale ;
- sur le plan foncier rechercher une acquisition à l'amiable de manière prioritaire avec les propriétaires ;
- lancer et suivre, en l'absence d'un accord amiable, toutes les démarches nécessaires d'expropriation;
- acquérir partiellement des terrains tel que prédéfini dans le projet,

Et les membres du bureau à l'unanimité,

- décident de confier au Département, la mission globale du projet d'aménagement qui comprend la maîtrise d'œuvre, la requalification de l'espace de stationnement, des abords de la route départementale et du sentier de randonnée.
- décident d'accompagner le Département dans sa recherche de financements auprès des potentiels partenaires (Etat, Région, Europe, ...).

▪ **Affiliation à la Ligue de l'enseignement en vue de l'accueil de services civiques**

Afin de poursuivre la mobilisation de services civiques en 2018 sur des missions d'accompagnement des écogardes et concernant la maison nature et patrimoine, les membres du Bureau approuvent l'affiliation du Parc du Verdon à la Ligue de l'enseignement – Fédération des Alpes de Haute Provence - au titre de l'année 2017/2018 pour un montant de 119,89 €.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales à Moustiers Sainte Marie le 20 décembre 2017

Le Président,
Bernard CLAP

